Fondation Roi Baudouin

RUE BREDERODE 21 B-1000 BRUXELLES
TÉL +32-2-511 18 40 FAX +32-2-511 52 21
WWW.KBS-FRB.BE INFO@KBS-FRB.BE

Soutenir les écoles secondaires francophones dans leur projet d'intégration du numérique pédagogique

© Jacob Lund

Appel à projets du Fonds Rentrée Numérique géré par la Fondation Roi Baudouin

De quoi s'agit-il ?

De nombreuses écoles connaissent des freins financiers ou techniques pour se lancer ou accélérer leur projet d'intégration du numérique. Installation wifi ou bande passante insuffisante, absence de projecteur en classe, besoin d'affecter un membre du personnel ou une personne extérieure au lancement du dispositif. Autant de barrières que cet appel veut faire tomber.

Le Fonds Rentrée Numérique aidera financièrement des écoles secondaires à indice socio-économique entre 1 et 12 en Fédération Wallonie-Bruxelles et qui se lancent dans un projet d'intégration du numérique. Le Fonds interviendra à hauteur de 70% dans certaines dépenses liées au démarrage ou au bon déroulement de celui-ci. L'objectif est de lever les freins financiers qui ralentissent ou compromettent la concrétisation de tels projets malgré la volonté de la direction, des enseignants, des élèves et de leurs parents.

Le numérique n'est pas seulement une solution pour l'enseignement à distance : il peut être utilisé au service des nouvelles pédagogies en plaçant les élèves au cœur d'un apprentissage actif. Il offre de nouvelles possibilités en élargissant à la connaissance par l'accès à des ressources supplémentaires. Il facilite les activités pratiques et l'apprentissage collaboratif, il rend possible les évaluations formatives en temps réel, il facilite la formulation des feedbacks indispensables à l'apprentissage et soutient les communautés d'apprentissage et d'enseignement, en offrant de

nouvelles manières de travailler (remédiation, différenciation, auto-évaluation, auto-correction,…) en plus de l'acquisition de compétences techniques et technologiques.

Le numérique pédagogique se déploie de plus en plus à l'échelle de l'enseignement secondaire. En janvier 2021, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un plan d'équipement visant à doter à terme près de 260.000 élèves du 2ème, 3ème et 4ème degrés de l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles d'un ordinateur portable, d'un notebook ou d'une tablette pour une utilisation continue en classe et à la maison.

La crise sanitaire a accéléré la prise de conscience des opportunités offertes par l'introduction du digital dans l'enseignement, mais a révélé également les très grands écarts en matière d'équipement et d'usage du numérique entre élèves, entre enseignants et entre écoles. Pour une école, se lancer dans un projet ambitieux d'intégration du numérique peut entraîner des coûts importants au démarrage.

L'appel attache une attention particulière aux écoles et aux familles ayant des moyens limités. C'est la raison pour laquelle il s'adresse principalement aux écoles ayant un indice socioéconomique situé entre 1 et 12.

Quel soutien ?

Les écoles pourront demander un soutien financier de maximum 30.000€ qui se limitera au paiement de 70 % des montants que l'école souhaite engager (frais de personnel compris). Par conséquent, l'école devra co-financer à hauteur d'un minimum de 30% des sommes engagées.

Les écoles pourront soumettre leur demande de soutien à partir du 1er octobre 2021. Un montant de près d'un million d'euros est disponible. Dans la limite des fonds disponibles et si le 1er soutien a porté sur un montant inférieur à 30.000€, l'école pourra remettre un second dossier pour un montant cumulé de maximum 30.000€.

Ce soutien financier pourra être alloué aux dépenses suivantes :

- l'installation ou le renforcement du réseau wifi interne (câblage, nouvelles antennes, switch/firewall et services associés) à l'école,
- l'achat et l'installation de projecteurs dans les locaux de classe (pas de tableaux blancs interactifs),
- les frais d'installation de la fibre ou de tout autre dispositif permettant d'augmenter la bande passante,
- l'engagement de ressources supplémentaires (enseignants ou prestataires externes) qui aideront durant les deux premières années au lancement et au soutien des enseignants dans le cadre de la mise en place du dispositif au sein de l'école,
- la mise à disposition par l'école de matériel pour les enseignants (pour un maximum de 30% de la somme demandée).

70% du montant accordé seront versés à la signature de la convention. Au plus tard un an après l'octroi du soutien financier, les écoles lauréates s'engagent à réaliser un rapport d'évaluation qui sera transmis à la Fondation Roi Baudouin. Le solde sera versé sur base du rapport d'évaluation.

Pour qui ?

- Un dossier de candidature peut être introduit par toute école secondaire francophone en Fédération Wallonie-Bruxelles ayant un indice socioéconomique situé entre 1 et 12[1]
- Les écoles de tous les réseaux sont invitées à remettre un dossier de candidature

Quels sont les critères de sélection ?

Votre demande est recevable si :

- le formulaire de candidature
    - est rédigé en français
    - est rempli complètement
- le porteur/responsable du projet
    - est directeur/directrice (ou rattaché(e) à une direction) d'une école secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles
- l'établissement scolaire
    - a un indice socioéconomique situé entre 1 et 12

Parmi les dossiers recevables, le jury effectuera sa sélection en fonction des critères suivants :

- **Gouvernance et mobilisation** : Le projet d'intégration du numérique repose sur une vision développée par la direction, intégrée dans son plan de pilotage et portée collectivement par tous les acteurs (direction, Pouvoir Organisateur et au moins 70% des enseignants) avec un vrai pilotage du projet.

- **Accompagnement** : Les enseignants bénéficient d'un accompagnement intensif durant une période d'au moins un an (avec un minimum de 2 jours par mois) de la part de technopédagogues issus de leur Fédération de Pouvoirs Organisateurs (FPO), de leur Pouvoir Organisateur (PO), ou d'une autre organisation ayant développé des compétences technopédagogiques. L'école attribue à son référent numérique une charge horaire suffisante pour suivre le projet dans la durée.

- **Equipement** : Les élèves sont équipés d'un matériel homogène selon le modèle "1 pour 1" (1 machine par élève qu'ils peuvent utiliser pendant la journée et ramener à la maison) retenu par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'améliorer la dynamique pédagogique des apprentissages. Le choix du matériel et du système d'exploitation revient à l'école. Aucune marque n'est préférée à une autre.

- **Outils et plateforme numériques :** L'école définit un (ou plusieurs) outil(s) permettant un partage efficace entre les enseignants et les élèves des ressources pédagogiques et travaux à réaliser.

- **Budget et dépenses** : Chaque école candidate devra présenter un budget détaillé et prendre en charge 30% des sommes engagées.

[1] Sur base de la classification obtenue en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009 de la Communauté française

Le Fonds Rentrée Numérique soutiendra toute école jusqu'à épuisement de ses moyens.

Timing

- Lancement de l'appel le 1er octobre 2021
- Introduction du dossier : L'analyse des demandes de soutien se fera par le Comité de gestion du Fonds dans un ordre correspondant à l'ordre d'arrivée des dossiers. Celui-ci statuera sur les demandes de façon régulière. Il n'y a pas de date de clôture de l'appel. Les dossiers seront analysés jusqu'à l'épuisement des moyens du Fonds.
- Annonce des résultats de la sélection : les dossiers sélectionnés seront informés au fur à mesure par la Fondation.

Pour plus d'informations et pour le dossier de candidature en ligne, surfez sur www.kbs-frb.be, ou demandez-les par téléphone 02-500 45 55 ou proj@kbs-frb.be.

Toutes les écoles souhaitant candidater doivent prendre contact avant la soumission de leur dossier avec la personne responsable : Isabelle Van Lerberghe, par téléphone 0496-234 986 ou par e-mail Vanlerberghe.i@mandate.kbs-frb.be afin qu'elle vous apporte un complément d'informations et qu'elle réponde à vos questions.

Plus d'informations sur www.kbs-frb.be